



COMMUNAUTE DE COMMUNES
BRIANCE COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 03 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (19): Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, Dominique DAUDE, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Jean-Gérard DIDIERRE, Joël FORESTIER, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAIGNÉ, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT, Joe WAMPACH .

Absents et Pouvoirs (4) : David COUEGNAS à Yves LEGOUFFE ; Franck FOUR à Dominique LAUBARY ; Corinne JEANDILLOU à Philippe RAIGNÉ ; Françoise RIVET à Micheline DE CUYPER.

Absents excusés (1.) : Isabelle BOULIATAUD.

Absents (1): Didier BROUSSE.

Secrétaires de séance : Monique LAFARGE et Dominique DAUDE

Délibération n° 2024-32 Décision Modificative N°1 Budget Logements

Vu le CGCT ;

Vu l'instruction comptable M57

Monsieur le Président propose la Décision Modificative N°1 suivante sur le budget annexe LOGEMENTS afin de faire face au dépassement de crédits au chapitre 66 charges financières article 66111 Intérêts réglés à l'échéance :

En virement de crédit,

Dépense ouverte en Dépense de Fonctionnement, chapitre 66 Charges financières article **66111**

Intérêts réglés à l'échéance : + 3500 €

Dépense réduite en Dépense de Fonctionnement chapitre 011 Charges à caractère général **615228**
entretien et réparations sur biens immobiliers – Autres bâtiments : - 3500 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'ADOPTER la décision modificative ci-dessus du budget annexe Logements.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 16 septembre 2024

Le Président
Yves LE GOUFFE

